ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 39897

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultes que rencontrent les entreprises d'insertion avec la direction des affaires sanitaires et sociales. En effet, la DDASS ne semble donner aucune information precise de ce qui sera affecte pour les entreprises d'insertion, sur la ligne 47.22, insertion par l'economique. Pres de 128 millions de francs ont ete votes en 1996 pour cette ligne. Le paiement trop tardif de ces sommes exposera certaines entreprises d'insertion a la cessation de paiement et a la fermeture. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que ces credits puissent etre affectes aux entreprises d'insertion.

Données clés

Auteur : M. Calvel Jean-Pierre
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39897
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3081